

LES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE SUR L'EXPLOSION DE LA SIMONE REMIS LE 9 DÉCEMBRE 1944 PAR LE COMMISSAIRE DE POLICE MOBILE PIANA : UN DOCUMENT D'ARCHIVE CAPITAL SUR UNE AFFAIRE RESTÉE À CE JOUR NON ÉLUCIDÉE

Michèle Bitton, le 24 novembre 2015

Le 9 décembre 1944, deux semaines après l'explosion meurtrière survenue le 25 novembre à La Simone à Pertuis quatre mois après la Libération du Vaucluse, le commissaire de Police Mobile Yves Piana communiquait à son supérieur ainsi qu'au Juge d'instruction à Marseille, au Secrétaire Général pour la Police mobile à Marseille et au Préfet du Vaucluse, l'ensemble des éléments dont il disposait sur cette affaire et les conclusions qu'il avait pu en tirer. Son rapport très argumenté est accompagnées de 33 procès-verbaux d'audition, des plans du bâtiment et de photographies de restes d'explosifs prises sur les lieux ainsi que des portraits des deux personnes portées disparues après l'explosion. dactylographiées de

Le texte transcrit ici est une copie de la version dactylographiée de 13 pages du rapport d'Yves Piana adressée au Chef de la 9^e Brigade Régionale de Police Mobile à Marseille et conservée aux Archives départementales des Bouches-du-Rhône Marseille, dépôt qui conserve également dans la même liasse¹ le manuscrit original rédigé par Yves Piana et contenant quelques ratures qui ne sont pas évoquées ici.

Son rapport met en doute différentes rumeurs qui avaient exacerbé la colère de certains habitants de Pertuis et de la région après l'explosion, notamment celles sur une attaque subie au siège des FFI la veille de l'explosion et sur laquelle les témoignages sont quasi inexistantes. Au terme de son enquête, le commissaire avance deux hypothèses : celle d'un attentat qui suppose la complicité d'un FFI, car il aurait très difficile à une personne étrangère ait pu pénétrer dans le bâtiment, et celle, qui lui paraît logiquement plus probable, d'un accident ou d'une imprudence en raison de la présence d'une très importante quantité d'explosifs dans l'armurerie de La Simone.

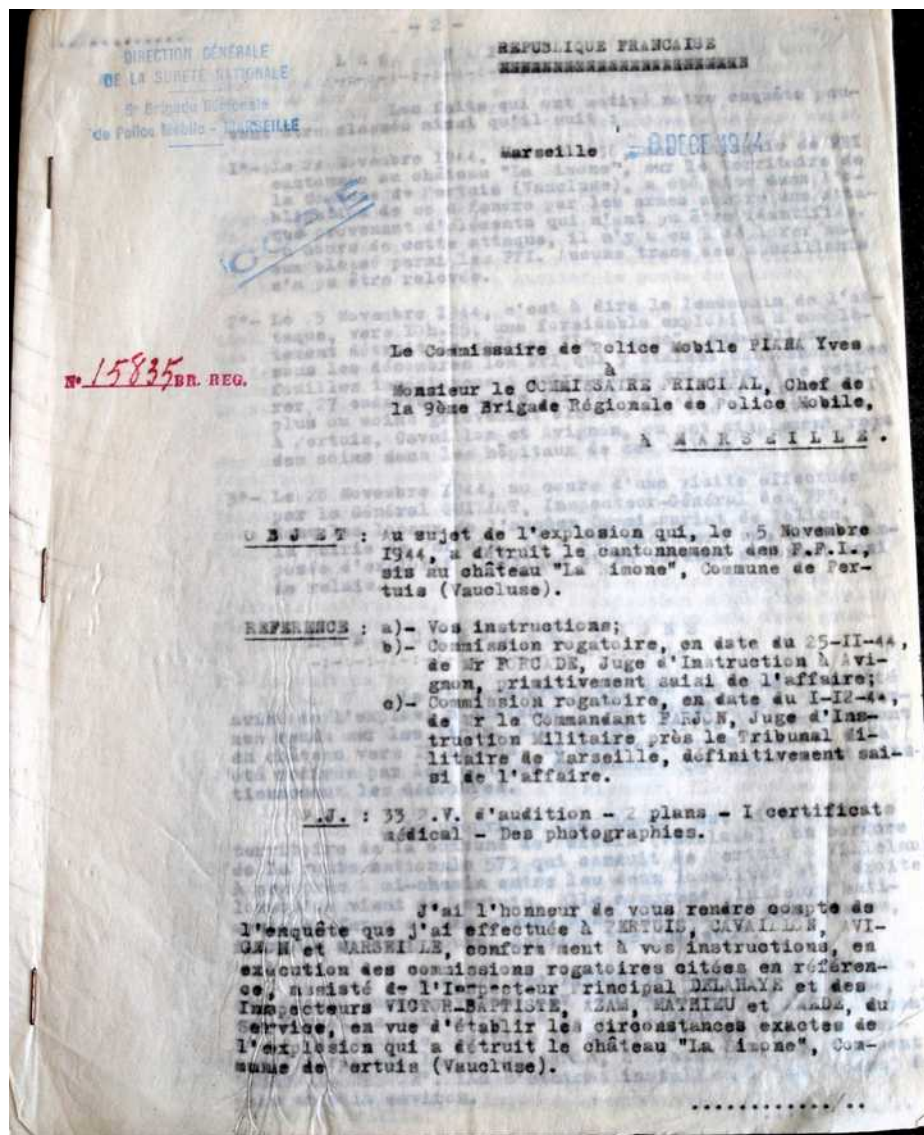
Après ce rapport, des compléments d'enquête furent demandés par le Tribunal militaire chargé de l'affaire et le commissaire Piana fournit très rapidement ceux de son ressort. Ils concernaient essentiellement les effectifs, les munitions et les explosifs présents à La Simone avant l'explosion, mais n'apportèrent aucune information nouvelle susceptible de désigner des responsables de l'explosion. Le commissaire lui-même n'avait fait que constater des faits et émis des hypothèses, mais apparemment l'enquête ne fut jamais ré-ouverte après les derniers documents fournis par le commissaire Piana.

Robert Mencherini, qui évoque « *l'Affaire de Pertuis* » (celle de La Simone) dans son dernier tome de *Midi rouge, ombres et lumières*, se réfère aussi au dossier relatif à l'affaire de La Simone conservé au Archives nationales à Paris mais souligne que les rapports contradictoires contenus dans les deux dossiers n'établissent pas de responsabilités précises².

1. AD BdR 1269 W 5, enquêtes de police judiciaire, explosion du cantonnement FFI à La Simone, Pertuis, 25 novembre 1944.

2. Dossier des Archives Nationales relatif à La Simone, AN F1a 3350, cité par Robert Mencherini, *La Libération et les années tricolores (1944-1947)*, t. 4 de *Midi rouge, ombres et lumières. Une histoire politique et sociale de Marseille et des Bouches-du-Rhône de 1930 à 1950*, Paris, éditions Syllepse, 2014, p. 263. Lors d'une communication privée, Robert Mencherini m'a confirmé que ce dossier des Archives nationales n'apporte pas d'éléments nouveaux à celui des Archives départementales des Bouches-du-Rhône.

Première des 13 pages du rapport du 9 décembre 1944 du Commissaire de Police Mobile Yves Piana sur l'explosion qui a détruit le cantonnement des FFI au La Simone de La Simone à Pertuis le 25 novembre 1944 (AD Bdr 1269 W 5)



« RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÛRETÉ NATIONALE
9^E BRIGADE RÉGIONALE DE POLICE MOBILE - MARSEILLE

Marseille, 9 décembre 1944

Le Commissaire de Police mobile PIANA Yves

à Monsieur le COMMISSAIRE PRINCIPAL, chef de la 9^{ème} Brigade Régionale de Police Mobile,
à Marseille

Objet : Au sujet de l'explosion qui, le 25 novembre 1944, a détruit le cantonnement des F.F.I.
sis au château La Simone, commune de Pertuis (Vaucluse)

Références : a) vos instructions

b) commission rogatoire, en date du 25-11 de monsieur Forcade, juge d'instruction à Avignon, primitivement saisi de l'affaire.

c) commission rogatoire, en date du 1-12-44 de monsieur le Commandant Farjon, juge d'instruction militaire près le Tribunal militaire de Marseille, saisi de l'affaire.

PJ : 33 P.V .d'audition ; plans ; 1 certificat médical ; des photographies.

J'ai l'honneur de vous rendre compte de l'enquête que j'ai effectuée à Pertuis, Cavaillon, Avignon et Marseille, conformément à vos instructions, en exécution des commissions rogatoires citées en référence, assisté de l'inspecteur principal Delahaye et des inspecteurs Victor-Baptise, Azam, Mathieu et Amédée, du service, en vue d'établir les circonstances exactes de l'explosion qui a détruit le château La Simone, Commune de Pertuis (Vaucluse).

Les faits

Les faits qui ont motivé notre enquête peuvent être classés ainsi qu'il suit :

1° Le 24 Novembre 1944, vers 20h30, une compagnie de FFI cantonnés au château La Simone [...], a été mise dans l'obligation de se défendre par les armes contre une attaque provenant d'éléments qui n'ont pu être identifiés. Au cours de cette attaque, il n'y a eu à déplorer aucun blessé parmi les FFI. Aucune trace des assaillants n'a pu être relevée.

2° Le 25 Novembre 1944, C'est à dire le lendemain de l'attaque, vers 10 h 25, une formidable explosion a complètement détruit le château La Simone, ensevelissant sous les décombres les FFI qui y étaient cantonnés. Les fouilles immédiatement entreprises ont permis de retirer 27 cadavres. Quatre FFI ont été portés disparus; 21 plus ou moins grièvement blessés ont été hospitalisés à Pertuis, Cavaillon et Avignon, ou ont simplement reçu des soins dans les hôpitaux de ces villes.

3° Le 28 Novembre 1944, au cours d'une visite effectuée par le général Guillot, Inspecteur général des FRS, dans les locaux de l'ancien commissariat de police de Pertuis, il a été découvert une bombe composée d'explosif plastique et de cordeau détonant aussi de relais.

Les constatations

Le 25 Novembre 1944, dès que nous avons été avisé de l'explosion survenue à La Simone, nous nous sommes rendus sur les lieux. Nous sommes arrivés à l'emplacement du château vers 13 heures. De nombreux corps avaient déjà été retirés par les équipes de secours qui exploraient minutieusement les décombres.

La propriété La Simone est située sur le territoire de la commune de Pertuis (Vaucluse), en bordure de la route nationale 573 qui conduit de Pertuis à Villelaure, à peu près à mi-chemin entre les deux localités et à droite lorsqu'on vient de Pertuis. Elle comprend plusieurs bâtiments de ferme et une grande construction de deux étages, flanquée de deux tours, appelée Le Château.

Au cours des dernières années, le château a été occupé successivement par les Chantiers de Jeunesse, une formation sanitaire des S.S. allemands, par des éléments de la Gendarmerie Maritime et enfin par les FFI. Ces derniers formaient la 9ème Compagnie, 2° Bataillon, du régiment Ventoux-Lubéron. Ils s'étaient installés à La Simone depuis un mois environ.

Le château proprement dit était bâti sur une élévation qui domine la route Pertuis-Villelaure. La terrasse sur laquelle il se dressait haute de plusieurs mètres sur les façades nord-ouest et sud-ouest, occupe le sommet d'une pente assez abrupte, transformée en parc boisé s'étagant jusqu'à la route qu'il longe sur à peu près deux-cents mètres.

Un chemin d'accès en pente douce relie la route à une cour plantée de platanes et située devant la façade sud-est du château. Au haut de ce chemin, à l'entrée de la cour se trouve une guérite, occupée normalement par une sentinelle FFI. Un peu plus à l'écart sont construits

des baraquements servant à abriter le poste de garde.

L'explosion a complètement détruit le château. Seule reste debout une tour carrée, située à l'angle des façades nord-ouest et nord-est, qui contenait les escaliers donnant accès aux étages et qui était surmontée du château d'eau. Cette tour dû être abattue par la suite, car elle menaçait de s'écrouler.

Malgré l'état de destruction quasi complète des autres parties du château, nous constatons que les fondations sont demeurées debout, permettant ainsi de délimiter l'emplacement exact du bâtiment. Par ailleurs des portions entières des murs intérieurs de séparation sont encore à peu près intactes jusqu'à la hauteur du premier étage.

La première impression qui se dégage de l'examen des ruines, c'est que l'explosion a dû être formidable et a certainement été provoquée par une très grosse quantité d'explosif. En effet :

1° Le château représentait une construction assez importante. Il mesurait approximativement 18 mètres de long sur 15 mètres de large et possédait deux étages. Or il est complètement anéanti.

2° La bâtisse paraît avoir été solide. Les murs ont environ 70 à 80 centimètres d'épaisseur. Ils sont en moellons et en pierres de taille. Le Château a d'ailleurs été restauré et remis à neuf il y a 50 ans.

3° Les pierres de taille des tours et de la façade ont été projetées non loin de la route, dans un pré situé à environ 50 mètres du château. Bien mieux, des fragments d'étoffes et de vêtements sont allés s'accrocher aux arbres du parc, à une centaine de mètres de l'explosion. Ces objets étant relativement légers et présentant une grosse résistance à l'air, il a fallu un très gros souffle pour les projeter si loin.

4° Enfin les arbres du parc sont, en certains points, déchiquetés et nous avons pu constater que, dans une prairie voisine, l'herbe elle-même avait été couchée par le souffle.

Toutes ces remarques sont les indices certains d'une explosion extrêmement violente, ayant exigé la mise en action d'une quantité importante d'explosif.

D'autre part, nos constatations nous permettent également de faire les remarques suivantes :

1° La destruction du château est due à un explosif ayant détoné à l'intérieur de la construction

Ceci résulte tout d'abord de ce que l'immeuble entier a été anéanti, ce qui ne serait vraisemblablement pas produit si l'explosion avait été extérieure. Par ailleurs, les murs de façades, nord-ouest et sud-ouest notamment ont leurs fondations légèrement renversées vers l'extérieur, ce qui indique qu'ils ont été soumis à une violente pression intérieure. Enfin nous n'avons pas remarqué d'explosion à l'extérieur de la construction.

2° Le centre d'explosion peut se situer approximativement dans la partie ouest du château.

En effet nous venons de voir que ce sont les façades nord-ouest et sud-ouest qui paraissent avoir subi le choc le plus violent. Les arbres du parc situés aux alentours immédiat de ces façades, notamment ceux qui sont les plus proches de la tour ouest, ont été littéralement déchiquetés, même lorsqu'il s'agit de troncs d'un diamètre important. Par contre les platanes de la cour du château situés au voisinage de la façade sud-est, n'ont pour ainsi dire pas été touchés, alors que ce sont des arbres de taille moyenne ayant des branches fragiles. De même, un corps de bâtiment situé vis à vis de la façade nord-est du château n'a subi que des dégâts secondaires. C'est d'ailleurs cette façade nord-est qui a le mieux résisté.

3° L'explosion ne s'est pas produite dans le sous-sol du château, autrement dit : le château n'a pas été miné. En effet il n'y a pas à proprement parler, de caves situées dans les fondations même du château. Deux caves voûtées sont creusées dans la butte qui supporte le terrasse et leur entrée est de plain-pied dans le parc. Elles sont peu profondes, intactes et ne portent aucune trace d'explosion.

La rumeur publique ayant fait état d'un souterrain qui conduirait du château aux rives de la Durance, nous avons fait une enquête afin d'éclaircir ce point. Les renseignements fournis précisaient que le-dit souterrain avait son origine dans une bâtisse dénommée Ancienne maison

Caste, située non loin de la Durance, à proximité du viaduc du chemin de fer. Nous nous sommes rendus dans la propriété indiquée, qui appartient à un certain Mr Andreis, actuellement domicilié à Upaix (Htes Alpes). Le fermier, Mr Vincent, nous a indiqué que la maison en question avait déjà été visitée par les FFI. Néanmoins nous avons effectué une vérification et nous avons pu acquérir la certitude que l'immeuble ne renfermait aucune entrée souterraine. Seule, une excavation a été creusée à proximité afin de placer une fosse septique.

Nous devons indiquer par ailleurs que cette hypothèse d'un souterrain ayant une entrée à l'endroit indiqué était de prime abord à peu près inconcevable :

a) parce que le sol à proximité de la Durance, ne peut être creusé profondément sans être immédiatement envahi par l'eau ;

b) parce que la maison est distante d'environ 7 kms du château.

D'autre part, même s'il existe dans la butte qui supporte le château un souterrain dont nous ne connaissons ni l'origine, ni l'issue, il est improbable qu'il ait été le siège de l'explosion. En effet cette explosion aurait produit sur le sol du château un cratère. Or le sol est intact.

Certains ont émis l'hypothèse que l'explosion à l'intérieur du souterrain, n'aurait pas trouvé d'issue à l'air libre et se serait contentée de provoquer un fort tremblement de terre, cause de l'écroulement du château. Ceci est également en contradiction avec nos constatations sur l'effet de souffle de l'explosion, notamment dans le parc. Nous ne voyons pas non plus pourquoi une secousse assez formidable pour abattre le château aurait laissé intactes les vieilles constructions fermières situées à proximité. Il est donc parfaitement impossible que le château ait été miné.

4°- L'explosion ne paraît pas s'être produite au rez de chaussée du château.

En effet, au cours de fouilles effectuées dans le but de rechercher les corps des victimes, les débris qui recouvrent le sol du rez-de-chaussée ont été déplacés point par point, laissant apparaître celui-ci. Les ouvriers qui ont effectué les travaux, ainsi que nous-mêmes qui y avons assisté, avons pu constater que le sol ne présente aucune trace de l'explosion.

Il nous semble que, même si l'explosif avait été placé sur un support, sa déflagration aurait laissé une empreinte sur le sol, puisqu'elle avait été assez puissante pour provoquer l'écroulement total de l'immeuble. De même, elle aurait sans doute laissé des traces sur les portions importantes des murs du rez-de-chaussée qui sont restées debout. Or, ces murs portent des éraflures dues à la chute des matériaux, mais nous n'avons pu y découvrir des traces de l'explosion. Sont également intacts les quelques meubles qui sont restés debout contre ces murs. Il semble donc peu probable, à première vue, que l'explosion ait eu lieu au rez-de-chaussée.

5° Un dépôt de munitions se trouvait dans le château et il a été détruit, au moins en grande partie, par l'explosion. En effet les ruines de l'immeuble, les alentours immédiats, ainsi que le parc sont jonchés de débris provenant de munitions de toutes catégories, depuis la simple cartouche de mousqueton et la bande de mitrailleuse jusqu'à la bombe à ailettes de mortier américain, en passant par les grenades et les pétards de mélinite du type « pétard de cavalerie ». Un petit nombre de ces munitions sont récupérables ; il s'agit surtout de cartouches de mousqueton. Par contre la plus grande partie est détruite.

Nous pouvons citer par exemple les bombes de mortier. Ces engins étaient emballés dans des manchons de carton dont nous avons retrouvé les débris déchetés un peu partout au milieu des débris, ce qui semble indiquer que le contenu a fait explosion. Ceci est confirmé par les fragments des bombes proprement dites et de leurs ailettes que nous avons ramassés. Nous avons pu constater d'ailleurs, par quelques spécimens demeurés intacts, que les bombes étaient emballées munies de leur amorce. Nous avons également recueilli quelques pétards de mélinite dont le contenu avait fait explosion, ainsi que quelques fragments de « containers » fort endommagés.

Signalons enfin, qu'après l'explosion du château, des bandes de cartouches pour mitrailleuses, ainsi que diverses autres munitions, ont continué à crépiter pendant quelque temps au milieu des débris, ce qui semble également confirmer nos déductions.

Après avoir achevé nos constatations et à titre documentaire, nous avons pris quelques photographies des ruines du château, notamment des portions de mur restées debout. Nous avons également photographié quelques uns des fragments de munitions trouvées dans les décombres.

L'enquête auprès des témoins

Lorsque nous sommes arrivés à Pertuis, deux heures et demi seulement s'étaient écoulées depuis l'explosion. Or, nous avons constaté qu'une version bien déterminée des cause de l'explosion était déjà accréditée auprès du public. Cette version est la suivante : « Au cours d'une attaque menée dans la soirée du 24 novembre 1944 contre les occupants de « La Simone » par des éléments miliciens ou PPF, une certaine confusion a régné parmi les FFI qui ont abandonné le château pour se lancer à la poursuite des assaillants. Ces derniers en ont profité pour déposer dans le château une bombe à retardement. C'est cette bombe qui a explosé le lendemain matin et qui a détruit le cantonnement FFI ».

Deux jours après, lorsqu'un engin a été découvert dans les caves de la Mairie de Pertuis, cette version n' a fait que confirmer dans l'esprit du public, qui a immédiatement attribué la responsabilité du dépôt aux mêmes miliciens ou PPF qui auraient fait sauter le château.

Or nous pensons, après enquête, que ces hypothèses doivent être soigneusement révisées car elles sont susceptibles de sérieuses modifications.

Au cours de nos vérifications, nous avons entendu de nombreux FFI : ceux qui ont participé à la fusillade du 24 novembre au soir, ceux qui se trouvaient à la Simone au moment de l'explosion du 25 novembre, et qui ont pu être retirés vivants des décombres. Malheureusement les FFI qui auraient pu fournir les témoignages les plus intéressants n'ont pas échappé à la mort.

Pour plus de clarté, nous suivront les faits dans l'ordre chronologique, tels que nous les avons exposés au début de notre rapport. Il résulte des témoignages ce qui suit :

1°) L'attaque du 24 novembre au soir

Le 24 Novembre 1944, dans la soirée, une seule sentinelle était en faction près de la guérite qui se trouve en haut du chemin d'accès au château. Cette sentinelle était le nommé Faure Théodore, tué le 25 Novembre au cours de l'explosion.

Vers 20 h 30, Faure tira un coup de mousqueton. Ses camarades sortirent aussitôt du poste de garde et, apprenant que la sentinelle avait cru apercevoir une ombre qui se glissait dans les fourrés du parc, tirèrent également dans la direction indiquée. Un groupe de quelques FFI, empruntant le chemin d'accès, contourna alors le parc de façon à le prendre à revers. Certaines dépositions prétendent que cette patrouille aurait fait feu sur des ombres qui traversaient la route et qui s'enfuyaient en direction de la Durance. Par contre, le nommé Saez Tiburce, qui faisait partie de la patrouille en question, reconnaît bien que ses camarades et lui ont tiré des coups de feu sur la route, mais il affirme qu'ils n'ont rien vu.

Pendant ce temps, le Lieutenant Deschamps Henri qui se trouvait à l'intérieur du château, alerté par les coups de feu, fit prendre les armes à un certain nombre de FFI et les disposa tout autour du casernement par mesure de sécurité. Ces hommes tiraillèrent eux aussi en direction du parc, mais généralement ils n'ont rien aperçu de suspect. Seul, le chauffeur Arthaud Justin fait état de trois ombres qu'il aurait aperçues mais sur lesquelles il ne peut fournir aucune précision. Des patrouilles furent également organisées, qui battirent la campagne aux alentours du cantonnement sans rien apercevoir de suspect.

D'autre part, deux ou trois témoins signalent qu'il leur a semblé apercevoir des phares de voiture automobiles qui, pendant la fusillade se seraient dirigées de Villelaure vers le château. Ayant voulu contrôler les occupants de ces véhicules, ils se sont postés sur la route, mais les automobiles ne sont jamais arrivées et les témoins supposent qu'elles ont peut-être fait demi-tour.

Nous devons maintenant faire quelques remarques :

Il n'y a eu aucun blessé, ni du côté FFI, ni du côté adverse. Les FFI n'ont pas été à proprement parler attaqués. C'est la sentinelle Faure qui a déclenché la fusillade en tirant un coup de mousqueton sur une ombre qu'elle a cru apercevoir dans le parc. Elle-même n'avait essuyé au préalable aucun coup de feu.

Presque tous les FFI qui sont sortis à ce moment là ont tiré au jugé, dans la direction supposée des assaillants. Si l'on excepte un ou deux qui déclarent avoir aperçu des ombres dont ils n'ont d'ailleurs pas eu une perception bien nette, tous les autres reconnaissent n'avoir rien vu et nous n'avons pas pu établir avec certitude qu'il y a eu échange de coups de feu. Les assaillants se seraient enfuis à travers le parc. Ce parc, nous l'avons dit, est étagé en terrasses sur le flan du ravin qui sépare le château de la route. Les murs qui limitent les terrasses sont très hauts. De plus le parc est boisé et en partie recouvert par un fourré très dense à travers lequel toute fuite rapide est pratiquement impossible si l'on ne connaît pas parfaitement les lieux. Il nous semble donc que s'il était facile à des inconnus de se dissimuler dans les taillis à la faveur de l'obscurité, il leur était par contre très difficile de ne pas être cernés, une fois l'alarme sonnée.

En tout état de cause, et là-dessus les témoignages sont formels, notamment celui de Lieutenant Deschamps, jamais le château n'a été déserté par ses occupants. Bien au contraire, nombre de FFI ne se sont pas dérangés pendant la fusillade et sont restés à l'intérieur du bâtiment. Les cuisiniers sont restés dans la cuisine, les téléphoniste est demeuré à son poste dans le bureau et, de sa place, pouvait surveiller le garage. Personne n'a pu pénétrer dans ces pièces sans être vu. Par ailleurs, le système de sécurité établi tout autour du château par le Lieutenant Deschamps interdisait à toute personne étrangère de s'approcher sans être appréhendée ou mise en joue ; à tel point que les membres d'une des patrouilles n'ont pas rejoint leur cantonnement jusqu'au lendemain, par peur de ne pas être reconnus lorsqu'ils arriveraient à proximité du château.

En conséquence il nous semble improbable, pour ne pas dire impossible, que des inconnus aient pu profiter de l'alerte du 24 novembre au soir pour venir déposer une bombe à retardement à l'intérieur même du château.

2°) L'explosion du 25 novembre 1944

Nous avons vu dans nos constatations :

- que la destruction du château était certainement due à l'action d'une très grande quantité d'explosif ;
- que le château n'avait pas été miné ;
- que l'explosion ne semblait pas s'être produite au rez-de-chaussée ;
- que le centre de l'explosion paraissait être situé dans la partie ouest du château.
- qu'il existait dans le château un dépôt de munitions et que ce dépôt avait été détruit, au moins en grande partie.

La suite de notre enquête n'a fait que confirmer ces remarques. En effet :

A. Il existait dans le château un grande quantité d'explosif.

Dès les premières auditions nous avons appris que les FFI avaient stocké à La Simone une quantité de munitions et d'explosif plastique.

Les munitions comprenaient des cartouches pour fusils et mitrailleuses, des grenades ordinaires, environ 70 bombes amorcées pour mortiers américains, des grenades dites Grammont composées chacune d'environ 1 kg de matière plastique et dont une vingtaine au moins était amorcées. En outre le stock de munitions comportait une certaine quantité de détonateurs à acide (voir constatations et PV n°1).

L'explosif était composé de matière plastique, plastique parachuté n° 808. Le FFI Chiariglione, qui a participé au stockage de l'explosif, signale qu'il en a vu au moins deux caisses contenant chacune de 50 à 60 kgs de plastique. Ces caisses étaient en effet si lourdes que, pour

pouvoir les transporter, il a fallu les dédoubler. (Voir PV n°1)

Le FFI Vigne signale que le stock comprenait également une cuve contenant 60 kgs environ d'explosif plastique, au-dessus duquel on avait entassé des grenades Grammont non désamorçées (voir PV n°4). Cette cuve constituait donc une machine infernale particulièrement dangereuse.

Le Sous-Lieutenant Gay signale qu'il connaissait également l'existence d'environ 80 kgs d'explosif plastique stockés dans le château. (Voir PV n°2).

Toutes ces munitions et cet explosif étaient primitivement dans un des baraquements situés à l'entrée de la cour du château. Par la suite les FFI ont jugé bon de transporter l'ensemble du stock dans une pièce du 2ème étage du château et dénommée l'Armurerie. Il y avait donc dans l'armurerie à la fois des munitions de tous calibres, des détonateurs et une grande quantité d'explosif plastique. Le tout était placé côte à côte, parfois pêle-mêle comme c'est le cas de la cuve contenant le plastique et les Grammonts amorçés.

B. C'est vraisemblablement ce stock d'explosif qui a détruit le château.

L'explosion ne s'est sans doute pas produite au rez-de-chaussée, avons nous constaté. Les témoignages confirment cette opinion. Voici ce que disent quelques témoins qui, au moment de l'explosion, se trouvaient précisément au rez de chaussée :

Le FFI Chiarigglione (PV n°1) était seul dans le hall d'entrée, côté nord-est. Il n'a rien vu de l'explosion proprement dite. Il l'a simplement entendue et en subi les effets.

Le téléphoniste Colomb (PV n°7) se trouvait à son poste dans le bureau. Il a simplement vu le plafond de la pièce s'abattre sur lui. Il pense que l'explosion s'est produite dans les étages et non dans la pièce voisine.

Le FFI Jullien (PV n°3) se trouvait également dans la cuisine. Il a entendu une détonation au-dessus de lui. Il n'a pas vu l'explosion. Le plafond de la cuisine s'est ouvert et tout s'est écroulé.

Le FFI FILLIOLS (P.V. n°6) se trouvait également dans la cuisine. Lui aussi a constaté que le plafond s'ouvrait, mais il n'a rien vu de l'explosion.

En résumé les témoins du rez-de-chaussée ont simplement subi les conséquences de l'explosion, mais n'ont rien vu à proprement parler du phénomène. Ils ont été blessés par la chute des matériaux.

Au contraire, les témoins qui se trouvaient au deuxième étage du château, à proximité de l'armurerie, ont vu la flamme de l'explosion.

Le Lieutenant Deschamps (PV n°6) se trouvait dans le bureau du capitaine, à l'extrémité opposée du bâtiment par rapport à l'armurerie. Il a été enlevé par l'explosion et a vu une grosse flamme rouge.

Le FFI Dupont (PV n°5) se trouvait dans sa chambre, à côté de l'armurerie. Il a vu une grosse flamme et a été grièvement blessé. Il porte des brûlures de la face et des paupières.

Le FFI Sauvan qui se trouvait également dans sa chambre, à côté de l'armurerie, n'a pu être interrogé vu l'état de ses blessures, lui aussi porte des brûlures de la face.

Nous joignons à notre rapport une attestation du Médecin-Chef de l'hôpital d'Avignon, où sont soigné les FFI Dupont et Sauvan.

Toutes ces données nous amènent donc à penser que c'est bien l'explosif stocké dans l'armurerie, au deuxième étage du château, qui a provoqué la destruction de celui-ci. C'est également ce qu'ont immédiatement pensé certains témoins, notamment le cuisinier Jullien (P.V. n°3). D'autres considérations peuvent appuyer cette opinion :

Le stock de munitions et d'explosif de l'armurerie a bien sauté. Au cours de nos constatations nous en avons retrouvé les débris et des témoins ont assisté, après l'explosion, à la fin de la combustion des munitions. (Voir P.V 1). Or il n'y a eu qu'une seule et gigantesque explosion. (voir PV 12, 15 et 19).

L'armurerie avait été installée dans la partie du château située la plus à l'ouest. Or, nous

avons constaté que c'était cette portion de l'immeuble qui avait subi le plus gros choc et où l'on pouvait situer approximativement le centre de l'explosion. C'est également au voisinage de l'armurerie que les arbres du parc ont subi le plus gros effet de souffle.

En définitive, seule cette hypothèse de la destruction du château par explosion de l'armurerie nous paraît fondée sur des arguments sérieux.

Aucun autre élément complémentaire, autre que ceux que nous venons d'exposer, n'est venu jusqu'à présent éclaircir les cause de l'explosion de « La Simone ».

3°) La découverte d'une bombe dans les locaux de la mairie de Pertuis

Le 28 Novembre 1944, au cours d'une visite effectuée par le général Guillot , Inspecteur général des FFI, une bombe composée de trois boules de plastique, d'un poids total de trois kilos environ, a été découverte dans une cave de la mairie de Pertuis. Cet engin était enveloppé dans trois mouchoirs et il était entouré de cordeau détonant muni de trois relais.

Nous avons immédiatement saisi le tout et placé les mouchoirs sous scellé unique. Nous avons fait enlever par la suite l'explosif qui a été confié à l'autorité militaire pour destruction, après avoir été photographié.

Nous avons pu constater que l'engin, tel qu'il était composé, ne pouvait présenter un danger immédiat d'explosion, aucun détonateur primaire n'étant fixé au cordeau.

L'enquête nous a permis de retrouver les personnes qui ont déposé cet engin dans la Mairie. Il s'agit de Reymond Roger, 38 ans, Maréchal-des-logis au groupement 521, 218^e compagnie, à Ste Marguerite, Marseille.

Mr Reymond Roger nous a déclaré qu'au moment de la libération il appartenait au maquis de la Combe de Lourmarin (Vaucluse). Le 20 août 1944, apprenant que les troupes américaines venaient d'occuper Pertuis, il a sur l'ordre de son chef, transporté les munitions et les explosifs qui étaient détenus par son groupe à la Mairie de Pertuis et les a remis à l'officier américain qui avait installé son poste de commandement dans l'Hôtel de Ville. Parmi les explosifs se trouvait l'engin, y compris le cordeau, les relais et les mouchoirs, tel qu'il a été découvert le 28 novembre 1944. Mr Reymond le reconnaît formellement. Il déclare en outre qu'ayant été réquisitionné pour effectuer des transports à Mirabeau, il s'est absenté de Pertuis pendant trois jours. A son retour, il n'a pu savoir où avait été placé le paquet d'explosif en question et ne s'en est pas autrement soucié. (Voir PV 29).

Raymond Guy, 21 ans , employé de mairie à Pertuis. Ce témoin déclara qu'au début du mois de septembre dernier il s'est rendu dans la cave où le 28 novembre, on a découvert l'engin. Il désirait prendre une caisse qui y était entreposée et qui contenait des longuets de fusils de chasse. En enlevant la caisse il remarqua qu'elle contenait également l'engin qui nous intéresse et sur lequel il ne porta d'ailleurs aucune attention particulière. Il se contenta de le déposer sur les marches d'escalier de la cave, à l'endroit précis où il devait être découvert trois mois plus tard. (voir P.V. 30)

En résumé, l'engin qui a été découvert à la Mairie de Pertuis y a été apporté le 20 août 1944 par un maquisard qui l'a déposé entre les mains des autorités américaines. Quelques jours après, au début de septembre, il a été placé par un employé de la Mairie de Pertuis à l'endroit même où on l'a découvert. Il n'y a donc pas eu de tentative d'attentat à la Mairie de Pertuis et il n'y a aucun rapport entre cette affaire et l'explosion du château de la Simone.

Conclusion

L'enquête que nous venons d'exposer nous permet de formuler deux hypothèses :

1°)-L'explosion de La Simone est le résultat d'un attentat

Il faut alors admettre qu'un engin à retardement de faible volume, par exemple un crayon détonateur, a été placé sur l'explosif plastique stocké dans l'armurerie du château. Ceci suppose la complicité d'un FFI. Nous avons vu en effet qu'il est très difficile de penser qu'une personne étrangère ait pu pénétrer dans le château à la faveur de l'alerte du 24 Novembre au soir. A plus forte

raison il est difficile de supposer que cette personne ait pu monter au deuxième étage, pénétrer dans l'armurerie, placer son engin et ressortir tranquillement. Cependant l'enquête que nous avons effectuée parmi les FFI, notamment parmi ceux qui étaient absents du château au moment de l'explosion, n'a permis de relever aucune charge contre l'un d'entre eux.

2°) L'explosion de La Simone est le résultat d'une imprudence ou d'un accident.

Nous avons vu que l'armurerie de La Simone contenait tout ce qu'il fallait pour provoquer une explosion capable de détruire le château, à savoir les engins amorcés, des détonateurs et une quantité imposante d'explosif.

Les jeunes gens remplissant les fonctions d'armuriers avaient leur chambre dans la cour contiguë à l'armurerie et se trouvaient constamment dans cette pièce. Par ailleurs il est fort possible qu'à la suite de la fusillade de la nuit précédente certains FFI aient éprouvé le besoin de se réapprovisionner en munitions et se soient rendus à cet effet dans l'armurerie, le 25 Novembre au matin.

Rappelons à ce sujet la déposition du FFI Jullien (P.V n°3). Le témoin déclare qu'au moment même de l'explosion il a eu le sentiment qu'elle venait d'être provoquée par un de ses camarades de l'armurerie.

D'autre part, nous avons vu que l'explosif entreposé était du plastique parachuté. Il pouvait donc être assez vieux et surtout avoir été conservé dans de fort mauvaises conditions. Or nous savons que, dans ce cas, le plastique acquiert une instabilité très dangereuse qui peut même le faire détoner par simple manipulation.

Il est donc parfaitement logique de penser que la catastrophe a pu se produire à la suite d'une maladresse, d'une manipulation imprudente ou d'un simple accident.

Le Commissaire de Police Mobile

Destinataires

Monsieur le Commandant Farjon, Juge d'instruction militaire à Marseille

Direction des Services de Police Judiciaire à Paris

Monsieur le secrétaire Général pour la Police Mobile à Marseille

Monsieur le Préfet du Vaucluse. » (AD BdR 1269 W 5).

Suite à ce rapport, le Tribunal militaire de la 15^e Région lança le 11 décembre 1944 une commission rogatoire aux fins d'obtenir des informations complémentaires sur différents points de cette enquête. Trois jours plus tard, le Commissaire de Police Mobile Yves Piana fournissait pour sa part des compléments d'informations concernant la situation des effectifs et le stock des explosifs à La Simone avant l'explosion.

Commission rogatoire lancée le 11 décembre 1944 par le Tribunal militaire permanent de 15^e Région à Marseille demandant notamment d'entendre le Lieutenant Mileski à propos de la situation d'effectifs de la 9^e Compagnie avant l'explosion et du stock des explosifs et munitions entreposés à La Simone (AD BDR 1269 W 5)

COMMISSION
ROGATOIRE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
TRIBUNAL MILITAIRE PERMANENT DE LA 15^e REGION
siégeant à Marseille 23 rue Breuteuil

Nous, juge d'instructions au Tribunal militaire permanent
de la 15^e Région
Vu la procédure suivie contre inconnus
inculpés atteints à la sûreté extérieure de l'Etat
Homicides volontaires
Attendu qu'il importe d'informer et d'éviter les frais
Vu l'article 52 du code de justice militaire et les articles
83 et 85 du code d'instruction criminelle,
Priens et au besoin requérons Mr le commissaire divisionnaire
9^{ème} Brigade de Police Mobile à Marseille
et tous officiers de Police judiciaire placés sous ses
ordres.
auquel nous adressons la présente commission rogatoire,
de vouloir bien :

procéder à une enquête complète à l'effet d'identifier tous
les militaires qui ont disparu à la 9^{ème} Cie du régiment
Ventoux Luberon à la suite de l'explosion du château de La
Simone à Pertuis. Etablir la situation exacte d'effectif de
cette Cie au jour de l'explosion. Rechercher ce que sont de
venus les disparus. Au cas où le décès ne pourrait être
établi, effectuer toutes investigations à l'effet d'établir
la cause de la disparition et si possible retrouver les
manquants.

Entendre le Lt MILESKEY, officier des détails, caserne Hauppen
Avignon qui devra donner tous renseignements concernant la
situation d'effectif de la 9^{ème} Cie. Lui faire préciser en
outre quels étaient les stocks de munitions et explosifs
entreposés à La Simone (le Lt Milesky aurait déclaré à un
témoin que tout le plastique avait été retrouvé, sur quel se
base-t-il? d'autre part un rapport aurait été fourni sur
les dits stocks à l'EM du colonel BEYNE (87 rue Joseph
Vernet) d'après la déclaration du capitaine HENRI Ct la 9^e
Cie on pourrait avoir le double de ce rapport?
Recueillir tous renseignements utiles pour l'établissement
des mandats d'arrêt qu'il serait nécessaire de décerner.
Généralement, à l'effet d'identifier et retrouver
tous auteurs du dit attentat, procéder à toutes investigations
et opérations d'information, perquisitions, saisies,
partout où besoin sera, en observant les formes prescrites
par la loi.

Entendre sous la foi du serment, tous témoins dont les
dépositions seraient utiles à la manifestation de la vérité.
Consulter à la Brigade de Gendarmerie de Pertuis les P.V.
N° 345 et 346 du 27-II-44 qui viennent de m'être signalés.

Marseille le 11 décembre 1944
Le juge d'instruction militaire

Copie carbone des compléments d'informations concernant la situation des effectifs et le stock des explosifs à La Simone avant l'explosion, communiqués le 13 décembre 1944 au Tribunal Militaire par le Commissaire de Police Mobile Yves Piana d'après les renseignements fournis par le Lieutenant Milesky (AD BDR 1269 W 5)

1289

Quarante quatre le 13 decembre
PIANA Yves commissaire de Police Mobile

II decembre 1944
Militaire de Marseille

X

atteinte à la sureté extérieure de l'Etat
homicide volontaire.

Mr MILESKY Maurice
Lientenant au regiment Ventoux Luberen 2e bataillon 9e Cie
demeurant à ANSOUIS(vaucluse)

La situation des effectifs à la date du 24 novembre 1944
était la suivante :Effectif total 107-En permission 18-malades
à l'infirmerie de Pertuis 3-hospital de Cavailon2-indisponibles
7(absents du chateau.Absents illegalement(en instance de demob
lisation)3-présents au chateau le 24-II 1944 .73.et le 25-II-1944
44.II y avait trois présents de plus au chateau donc 76 au total
quant à la situation exacte au 25 au matin ,il n'est pas possible
de la fournir,car l'adjudant s'occupant d'établir cette pièce
a été tué dans l'explosion.

2/ le stok de munitions et explosifs était le suivant d'après
l'état que j'avais fourni le 20 octobre 1944

- 30 grenades françaises citron
- 10 bandes de cartouches de mitrailleuses legeres
- 50.000 cartouches,tous calibres
- 25 grenades GAMBON
- 500 cartouches Hotchkiss
- 10 bobines de meches(cordeauBickford meches lentes etc
- 300 petards
- 100 boites de plastique 808 de 125 grammes
- 1000 balles de mitrailletes.

quant aux soi disant caisses contenant des explosifs,je n'e
ai pas connaissance,mais elles pouvaient provenir de la rec
ration,durant la periode où j'étais à Avignon

3/ Je ne puis vous affirmer que tout le plastique fut retrouvé
mais je puis dire qu'une certaine quantité a été retrouvée

Lu persiste et signe

« [Mille neuf cent] quarante quatre le 13 décembre
PIANA Yves commissaire de Police Mobile

[Commission rogatoire du]11 décembre 1944
[Tribunal] Militaire de Marseille

Atteinte à la sûreté extérieure de l'État
Homicide volontaire

Mr MILESKY Maurice
Lieutenant au régiment Ventoux-Luberon 2^e Bataillon 9^e Cie demeurant à ANSOUIS
(Vaucluse)

La situation des effectifs à la date du 14 novembre 1944 était la suivante :

Effectif total : 107 – en permission 16 – malades à l'infirmerie de Pertuis 3

– hôpital de Cavaillon 2 – indisponibles 7 (absents du château)

- Absents illégalement (en instance de démobilisation) 6-

- Présents au château le 24-11-1944 : 73 et le 25-11-1944, il y avait trois présents de plus au château donc 75 au total. Quant à la situation exacte au 25 au matin, il n'est pas possible de la fournir, car l'adjudant s'occupant d'établir cette pièce a été tué dans l'explosion.

2/ Le stock de munitions et explosifs était le suivant d'après l'état que j'avais fourni le 20 octobre 1944.

30 grenades françaises citron

10 bandes mitrailleuses légères

50.000 cartouches tous calibres

25 grenades Gammon

500 balles Hotchiss

10 bobines de mèche

300 pétards

100 boîtes plastique 808 de 125 grammes

1000 balles mitraillettes

Quant aux soi-disant caisses contenant des explosifs, je n'en ai pas connaissance, mais elles pouvaient provenir de la récupération, durant la période où j'étais à Avignon.

3/ Je ne puis vous affirmer que tout le plastique fut retrouvé mais je puis dire qu'une certaine quantité a été retrouvée.

Lu, persiste et signe. » (AD BdR 1269 W 5).